



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier  
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire  
100, rue du Centre-Civique

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE 18 AOÛT 2025, À 19 H 30

### SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1233-2

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1233-2, INTITULÉ : « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1233 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS MINIMALES CONCERNANT LES PANNEAUX D'ACCÈS FACILITANT L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU ».

AVIS est par la présente donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2025, le projet de Règlement numéro 1233-2;

Que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, en conformité à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le 18 août 2025, à 19 h 30, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet situé au 99, rue du Centre-Civique.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

#### **Que de façon plus spécifique, l'objet de ce projet de Règlement numéro 1233-2 est :**

1. D'ajouter au Règlement de construction numéro 1233, l'article 17.1 concernant les normes à respecter pour les panneaux d'accès pour compteurs d'eau dans les bâtiments dont l'alimentation en eau potable est assurée par le réseau d'aqueduc municipal.

Que ce projet de Règlement numéro 1233-2 vise l'ensemble du territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que ce projet de Règlement numéro 1233-2 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation aux Services juridiques à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 9 h à 12 h ainsi que sur le site Internet de la Ville au [www.villemsh.ca](http://www.villemsh.ca) sous la rubrique « Règlements d'urbanisme en cours d'adoption », ou en communiquant avec les Services juridiques à l'adresse [greffe@villemsh.ca](mailto:greffe@villemsh.ca) ou par téléphone au 450 467-CLIC (2542), poste 2218.

Tout intéressé peut transmettre un mémoire ou des observations sur le projet de règlement par écrit à compter du jour de la publication du présent avis jusqu'au 18 août 2025, à 16 h, à l'adresse suivante : [assembleepublique@villemsh.ca](mailto:assembleepublique@villemsh.ca). S'il y a lieu, des commentaires sur les documents reçus seront effectués lors de l'assemblée publique de consultation.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,  
Ce 5 août 2025

(S) *Anne-Marie Piérard*

---

M<sup>e</sup> ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate  
GREFFIÈRE